

*République française*  
*Département de la Gironde*  
**COMMUNE DE SAINT AUBIN DE BRANNE**

**Séance du vendredi 12 mai 2023**

**Membres en exercice : 11**

Nb de présents : 8  
Nb de représentés : 3  
Nb de vote exprimés : 11  
Nb de vote pour : 11  
Nb de vote contre : 0  
Nb d'abstention : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le douze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,*  
Date de la convocation: 05/05/2023

**Présents :** Pascal LABRO, Laurent BEREAU, Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, David PATEAU, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE, Marie MIRAMON

**Représentés :** Robert FAURE, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Xavier BLOND

**2023\_DE\_05\_01A - Objet : DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ODYSSEE DORDONHA**

L'Odysée Dordonha est un événement qui a pour but de valoriser les patrimoines naturels, culturels et agricoles liés à la rivière Dordogne à travers un événement faisant renaître l'histoire des gabarres et gabarriers.

Le projet consiste en la descente d'une gabarre traditionnelle (embarcation à fond plat servant au transport fluvial de marchandises jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle) sur la rivière Dordogne entre Argental-sur-Dordogne (en Corrèze) et Libourne (en Gironde).

Afin d'accompagner cet événement, un appel à manifestation d'intérêt est lancé.

L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt est de construire de manière participative le programme de l'événement Odysée Dordonha, dans sa phase descente de la Dordogne.

Par cet appel à manifestation d'intérêt, l'association porteuse invite tous les acteurs (publics, associatifs, privés...) du territoire de la vallée de la Dordogne à proposer des animations et manifestations pouvant se dérouler sur les territoires concernés par les villes étapes ou les haltes de la gabarre.

**Le territoire Brannais a souhaité y répondre favorablement.**

Afin de soutenir cette manifestation, la commune de **Saint Aubin de Branne** propose d'attribuer une subvention de **350€** à l'association **US Branne Ping-Pong**, association ayant reçu délégation pour l'organisation de la manifestation Odysée Dordonha.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution de cette subvention,

**Vu** la Loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

**Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350€ à l'association US Branne Ping-Pong.**



*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un  
délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Pascal LABRO



|                                          |
|------------------------------------------|
| RF                                       |
| Sous-Préfecture de LIBOURNE              |
| Contrôle de légalité                     |
| Date de réception de l'AR: 07/06/2023    |
| 033-213303753-20230512-2023_DE_05_01A-DE |